



Priorité à droite : perte de priorité en cas d'arrêt ?

Par **lauralee13**, le **11/01/2009** à **18:15**

Nous sommes divisés mes amis et moi sur la question suivante :

Dans une intersection "classique" où s'applique donc la priorité à droite, le véhicule venant de ma droite PERD-IL cette priorité s'il s'arrête ?

Pour ma part je pense que non et qu'alors en cas de collision, si je passe et qu'il me percute, je suis en tort...

Par **Tisuisse**, le **11/01/2009** à **19:51**

Bonjour,

Même arrêté à une intersection, un véhicule qui bénéficie de la priorité reste prioritaire. Si l'autre véhicule le percute dans l'intersection, c'est 100 % de tort pour le percuteur +, en cas d'accident, les sanctions prévues. Il y a un post-it spécial sur ce forum, traitant des priorités, lisez-le.